



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Séance du mardi 09 décembre 2025

2025-12-01

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil

Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : **Cédric Milani, Maire**

Présents : **Marc Rochet, Gilbert Longo, adjoints**

Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani,, Conseillers,

Absent excusé et représenté : **Maryline Lortjean (Représentée par Christian Girard-Cusin)**

Absents non excusés et non représentés : **Léa Mollier**

Secrétaire de séance : **Karine Mollier**

Date de la convocation : 04/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents :

Délibération rendue exécutoire
après publication le :

- **Objet : Convention avec l'interco VDD pour village départ mai 2026 Alpes Isère tour**

La compétition cycliste Alpes Isère Tour est un événement international de très haut niveau. Il regroupe chaque année sur cinq jours à la fin du mois de mai une vingtaine d'équipes cyclistes professionnelles et amateurs, françaises et internationales sur un parcours tracé sur le département de l'Isère.

Cet événement est fortement médiatisé et contribue au rayonnement de l'Isère en général au niveau international.

Aussi, la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné se propose d'accueillir le départ d'une étape sur les cinq prochaines années. Le coût annuel de participation est fixé à 15 000 € annuels, répartis comme suit : 7 500 € pour la commune de départ et 7 500 € pour la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné. Pour l'année 2025 les communes de SAINT ALBIN DE VAULSERRE ET SAINT MARTIN DE VAULSERRE se sont portées candidates.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de participation financière des Communes de SAINT ALBIN DE VAULSERRE et SAINT MARTIN DE VAULSERRE au départ d'une étape de la compétition cycliste Alpes Isère Tour, engagés par la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Le montant total de la participation est de 15 000 €, répartit comme suit

Collectivité	Montant participation
SAINT ALBIN DE VAULSERRE	3 750 €
SAINT MARTIN DE VAULSERRE	3 750 €
Vals du Dauphiné	7 500 €

Les communes de SAINT ALBIN DE VAULSERRE et SAINT MARTIN DE VAULSERRE s'acquitteront de sa participation à réception de l'avis des sommes à payer émis par la Communauté de Commune Les Vals du Dauphiné.

La présente convention prend effet à compter de sa date de signature par les parties jusqu'au versement par les communes de SAINT ALBIN DE VAULSERRE et SAINT MARTIN DE VAULSERRE de la totalité de sa participation financière à la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

En cas de litige relatif à l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection en leur domicile ou siège respectif.

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la délibération « Convention de participation financière dans le cadre de La compétition cycliste Alpes Isère Tour Village départ » comme ci-dessus exposés et Autorise Mr le Maire à signer les documents nécessaires à sa mise en place.

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance
Karine Mollier



Le 09 décembre 2025

Le Maire
Cédric Milani

